



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 13  
votants : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an Deux Mille Vingt Trois le 25 octobre à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable  
en session ordinaire, Mairie de Peschadoires-Salle du Conseil  
Place des Martyrs de la Déportation à Peschadoires  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 09/10/2023

**PRESENTS :** MMES TARTRY-LAVEST A., GONINET L., GRENIER M.C.,  
MS AURIEL L., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F., DERBIAS J.L.,  
MS DUROHANY D. GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,  
MS ROUVIDANT J.L., ORCIERE T.

**ABSENTS :** MS BARGOIN J., DURUPT S., MAURIN D.,

**POUVOIRS :** M. DURUPT S. A M. AURIEL L.,  
M. MAURIN D. A M. ROUVIDANT J.L.,

### DELIBERATION N° 2023-10-3

#### **OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022**

M. le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

ESUS .T30 5 S  
ESUS .T30 5 S

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

**ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération  
**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)  
**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme.  
Le Président,  
S.I.A.E.P.  
DORE ALLIER  
63190 LEZOUX  
Service des Eaux  
Vincent MAZELIER

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

**27 OCT. 2023**  
**27 OCT. 2023**

S.I.A.E.P.  
Le Président  
DORE ALLIER  
63190 LEZOUX  
Service des Eaux  
Vincent MAZELIER